



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

CLASSE ARBITRES



Le District Grand Vaucluse a le plaisir de vous annoncer la signature d'un partenariat avec l'Association Volt pour la mise en place d'une nouvelle classe arbitres, à Avignon.

Ce mardi 29 octobre 2024, Christophe Benoit, Président du DGV et Adil Mourabit, CTDA, se sont rendus au sein de l'**Ecole Numérique de l'Apprentissage** pour finaliser la signature d'une convention de partenariat avec Fouziya Limoan (Directrice de **Volt – Par l'image et le Son**) et Farid Morghadi, Educateur Spécialisé au sein de cette même association.

« L'objectif principal de cette collaboration est de promouvoir l'arbitrage et le rôle de l'arbitre auprès des élèves de Volt, en réinsertion scolaire, » nous confiait Adil Mourabit, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage à l'issue de la signature, avant d'ajouter : « le partenariat a également pour but la valorisation du parcours avenir et du parcours citoyen en développant la prise de conscience du champ de responsabilité à travers l'apprentissage des lois du jeu du football. »

Par conséquent, le District mettra à disposition un membre du pôle formation de la Commission des Arbitres (CDA) pour réaliser des séances de formation théorique et pratique au sein d'une classe arbitres.

En retour, l'ENA fera profiter le District du savoir-faire professionnel, qualitatif et reconnu de l'association Volt, en créant des supports audiovisuels (capsules vidéos de quelques minutes) qui auront pour vocation de sensibiliser les acteurs du football local au respect de l'arbitre et de mettre en lumière notamment le travail des nombreux bénévoles qui œuvrent quotidiennement au bon fonctionnement de notre institution.

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 14

DU 31 Octobre 2024

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 28 Octobre 2024

Présents : MM. BENOIT – MAKHECHOUCHE – GUIGUE – ALLIO – IASIO – BERTHELOT – BEN AISSA – RIPPERT – SAHBI – BEN ALI – BERANGIER – MMES GARCIA – DOSSARD – D'ASCANIO

Vision : MM. ARNAUD – MANIERE – RANC.

Excusés : M. BERANGER

Assiste : M. PIETRI

- Le Comité de Direction prend note de la démission de M. VOULET Jean-Claude de la présidence de l'Amicale des Educateurs. M. THIABAULT Remy assure l'intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale.
- Le Comité de Direction valide le partenariat entre le club de VEDENE LE PONTET et la classe foot du collège Marie RIVIER de Sorgues.
- Le club de l'Olympique de Montoux, par la voie de son président Malik DARRADJI, nous envoie copie d'une licence d'un jeune joueur U13, afin d'attester de son identité qui comporte 2 prénoms. Il nous informe que ce joueur a une seule licence et qu'il a été inscrit sur 2 feuilles de matchs différentes avec pour chacune d'elle, l'utilisation du premier prénom sur l'une et du second prénom sur l'autre. Le Comité de Direction après vérification de cette licence, confirme ces informations et présente ses excuses auprès du club de l'Olympique Montelais et précise qu'aucune fraude n'a été commise concernant ce joueur.
- Le Comité de Direction valide la tenue de la réunion entre les joueuses et les arbitres, afin de sensibiliser tous les acteurs référents du foot féminin.
- Le Comité de Direction lance un appel à candidature envers tous les clubs, afin d'organiser les finales de Coupe Grand Vacluse
- Les candidats suivants ont effectué leur examen théorique, ils sont admis au titre d'arbitre stagiaire :
 - ANTOISSI Noah
 - BAKIRI Lina
 - BATBAT Nail
 - BENABBASSE Amir
 - BERHLI Ismael
 - BOUANIGA Malek
 - DJAOUTI Ilane
 - JAMALI Adem
 - KEBOUR Chakib
 - KHANOUF Ilian
 - KHETTAR Mohamed Yasir
 - M'HAYA Mehdi
 - MRAIHI Samy
 - RAGRAGI Mohamed

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire Général

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2024/2025

LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2024/2025 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

BARTHELASSE US **D3**
BEDARRIDES AVS **U14D2**
CAMARET AVS **D3**
CAVAILLON ARC **D1**
CHATEAURENARD FA **D2**
ENTRAIGUES ALTHEN FC **D4**
LE THOR US
ST. MAILLANAIS **D2**
ORANGE FC
PERTUIS USR **U17D1**
VELLON SO **U15 Brassage**
VIOLES AVS
E. GORDES **D2**
AV. C. AVIGNONNAIS **U14R**

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2024/2025

DENTELLES FC **D3** et **U15D1**
SORGUES ESP **D3**
SPORTING COURTHEZON JONQUIERES **R2**
F.A. VAL DURANCE **R2** et **D2**

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 30 Octobre 2024

Présents : MME GONDRAN Lina MM. ROCHER Lionel – DEPACE Thomas - SANPERE Alain

Excusés : MME GUEGAN Martine – MM. ILAFKIHEN Tarik – CRESPIN Raymond

Assiste : M. ROUSSENQ Vincent – M. THERME Adrien

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 55 : US THOROISE / ST JEAN DU GRES ENT. FONTVIEILLE – Coupe Esperance du 27/10/2024

DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N° 56 : ETOILE D'AUBUNE / SC LUBERON – Coupe Grand Vaucluse du 27/10/2024

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente une pièce d'identité de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

INFORMATIONS

Remarques sur l'article 120 des Règlements Généraux de la FFF :

Article 120

« 1. Lorsque l'application des dispositions d'un article des présents règlements implique la prise en considération de la date d'une rencontre, celle-ci est la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve, si ces dates sont différentes. »

« 2. Toutefois et sauf disposition contraire, il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs : - à la date de la première rencontre, en cas de match à rejouer, - à la date réelle du match, en cas de match remis. Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.

3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. »

Il convient de distinguer deux points concernant ces règles :

- La qualification qui concerne ce qui touche directement le joueur ou son individualité (ex : enregistrement licence ; suspension, ...).
- La participation qui touche les restrictions collectives (ex : mutés sur la feuille de match ; descentes des joueurs des équipes supérieures, ...)

Dès lors, en application de l'article 120 des Règlements Généraux, dans le cadre d'un match à rejouer :

- Pour la qualification : il y a lieu de se référer à la date de la première rencontre. Attention donc aux joueurs suspendus, ou non qualifiés à la date initiale du match, donné à rejouer
- Pour la participation : il y a lieu, comme classiquement, de se référer à la date réelle du match (à l'inverse donc de la qualification).

Pour rappel donc, un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.

Par exemple, Pour un match du 01/01/2024 donné à rejouer le 01/04/2024

> Pour la qualification : les joueurs devront être qualifiés à la date du 01/01/2024. Un joueur ayant signé sa licence par exemple le 22/01/2024 ne pourra disputer la rencontre du 01/04/2024.

IMPORTANT : Si un joueur était suspendu le 01/01/2024, il pourra compter cette rencontre dans le décompte de sa suspension mais, il ne pourra pas participer à la rencontre du 01/04/2024.

> Pour la participation : comme pour les matchs remis, en ce qui concerne par exemple la descente de joueurs venant d'équipes supérieures, il faudra se référer à la rencontre officielle de championnat disputée le week-end avant le 01/04/2024.

En conclusion, concernant la participation d'un joueur lors de la rencontre à rejouer, il n'y a pas lieu de prendre en considération le fait qu'il ait participé ou non à une autre rencontre le jour de la date initiale de la rencontre qui a été donnée à rejouer. Seule la date réelle de la rencontre doit être prise en considération concernant la participation des joueurs.

DOSSIER N° 55 : US THOROISE / ST JEAN DU GRES ENT. FONTVIEILLE – Coupe Esperance du 27/10/2024

Vu la réserve d'avant match portée par M. PERALS Fabien, capitaine de l'US THOR.

Cette réserve porte sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE 2, au motif : avoir participé à plus de la moitié des matchs officiels en équipe supérieure.

Vu la confirmation de réserve reçue en date du 28/10/2024 (voir article 187, alinéa 1 des Règlement Généraux de la F.F.F.), par courrier électronique, reprenant les termes de la réserve

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure de ST JEAN DE GRES, il s'avère que les joueurs :

- CHATBI Ayoub
- FERRO Yanis

Ont participé à 4 rencontres sur 6 en équipe supérieure.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE 2 pour en porter bénéfice à l'équipe de l'US THOROISE 2.

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 28 Octobre 2024

Présents : M. GILLES (Président), M. CHAUMARD, Mme GUEGAN.

Excusé : M. RANC. Mme NICOLAS

SECTEUR CHAMPIONNAT

D3 :

Le match N° 28883396 : ST DIDIER PERNES / LAPALUD du 10/11 à jouer le Samedi 09/11 en attente accord LAPALUD.

Le match N° 28882926 : LE THOR US / AUREILLE FC du 03/11 se jouera à 13h

D4 :

Le match N° 29203873 : LE THOR US 2 / ETOILE D'AUBUNE 2 du 03/11 se jouera à 11h

Le match N° 29204156 : FC AUREILLE 2 / VILLELAURE 1 du 10/11 est reporté au 24/11 à 15h00

Le match N° 28940551 : RICHERENCHES 1 / RASTEAU 2 du 29/09 perdu par pénalité RICHERENCHES moins 1 point pour non envoi de la Feuille de match après amende du 21/10.

Le club visiteur n'obtient pas le gain du match.

SECTEUR COUPE

Prochain tirage des Coupes : Lundi 04/11 à 18h00 :

- 1/8^{ème} Coupe de l'Espérance à jouer le 24/11
- Cadrage Coupe Roumagoux à jouer le 24/11
- 1^{er} Tour Coupe Ulysse Fabre à jouer le 24/11
- 1/8^{ème} Coupe Grand Vaucluse à jouer le 24/11

Nota : Pour les clubs de ligue pris par la Coupe de la Ligue, les matchs seront reportés au 22/12 ou au 05/01/2025. (Possibilité d'entente entre les clubs)

Coupe Espérance :

Le match N° 29870004 : MONDRAGON SC 2 / VELLERON SO 2 non joué le 27/10 devra se jouer le Vendredi 1^{er} Novembre à 15h00 (Plus de date avant le Prochain Tour)

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 29 Octobre 2024

Présents : Mme NICOLAS (Présidente). MM. ABEILLE, BOCHET, POLI.

Excusés : M. CATALIN, DANY, GARCIA.

SECTEUR CHAMPIONNAT

Note à SARRIANS : Suite au courrier du 29/10/2024 concernant votre arrêté, nous vous demandons de trouver un terrain de repli.

Ou avec l'accord des clubs visiteurs de jouer :

- Pour les U19D1 : le 10/11/2024 ou le 21/12/2024 avec l'accord de VAL DURANCE
- Pour les U16D2 : le 22/12/2024 avec l'accord de BOLLENE RCB.

A vous de contacter rapidement les clubs pour obtenir leur accord.

U15 Brassage :

Les matchs de la journée 06 du 10/11/2024 N° 292299021 : JSA / ST SATURNIN et N° 29301312 ROGNONAS / STADE CABANNAIS se joueront le 15/12 pour cause de rattrapage de match de Coupe.

Match en retard :

J01 Poule D MONTEUX 2 / AVIGNON CFC à jouer le 24/11
J01 Poule D CAVAILLON ARC / ENT AGR EG à jouer le 15/12
J01 Poule B BC ISLE 2 / TARASCON SC 1 à jouer le 15/12

J04 Poule D ENT AGR EG / AVIGNON CFC à jouer le 22/12

Les clubs ont la possibilité de jouer en semaine après accord. Tous les matchs de brassage devront sa jouer au plus tard le 22/12/2024.

U16 D1 :

Le match N° 28869022 : GRAVESON ENT / VEDENE LE PONTET est reporté au 09/02/2025

U16 D2 :

Poule A :

La match N° 29431344 : BOLLENE RCB / MALAUCENE RG se jouera le 06/11/2024 à 16h30

U17 D1 :

Le match N° 28869226 : BOLLENE RC / VILLENEUVE FC reste fixé au 03/11/2024. Refus de VILLENEUVE

U17D2

Poule A :

Le match N° 29228294 : MONTEUX O 2 / VENTOUX SUD impossible de jouer le 24/11/2024, tour de coupe prévue à cette date.

SECTEUR COUPE

Coupe U15 Grand Vaucluse

Le match N° 29819355 : ST SATURNIN / ROGNONAS SC se jouera le 10/11/2024 à 10h30.

Prochain tirage des coupes le 05/11/2024 à 17h00 à huis clos.
Match à jouer les 23 et 24 Novembre 2024.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 29 octobre 2024

Présents : Mme DOSSARD (Présidente), M. VIDAL, Mme NOVELLI, M. ZANDOMENEGHI, M.BES, M. LE GALL, M. D'ASCANIO

Excusé : Mme DOUZON, Mr PEGAS,

CORRESPONDANCE

RAPPEL : pour tout changement d'horaires ou de lieux de matchs, il est important de respecter le délai de 8 jours afin de ne pas perturber les désignations d'arbitres.

Nous vous remercions de votre correspondance au sujet d'Octobre Rose.

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Le match N° 29525420 : E.A.F.1 contre VENTOUX SUD F.C. du 27/10/2024 se jouera le 24/11/2024.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8 D1

Suite à la qualification du club de l'US Le Thor en 5ème tour de coupe de France, la rencontre de la journée 2 du 29/09/2024 est reportée au 01/12/2024

- Le match N° 29509397 AVS BEDARRIDAIS / US THOROISE 1

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8 D2

Suite à la qualification du club de l'US Le Thor en 5ème tour de coupe de France, la rencontre de la journée 2 du 29/09/2024 est reportée au 24/11/2024

- Le match N° 29524960 : U. S. THOROISE 2 - O. DE BARBENTANE 1

CHAMPIONNAT U18F A 8

Rappel des joueuses qui sont autorisées à jouer en U18F : U16F – U17F - U18F (joueuses U15F non autorisées)

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Rappel des joueuses qui sont autorisées à jouer en U15F : U14F – U15F et 6 U13F (joueuses U12F non autorisées)

CHAMPIONNAT U13 F A 8

Rappel des joueuses qui sont autorisées à jouer en U13F : U12F – U13F et 3 U11F (joueuses U10F non autorisées)

Lors des matchs, la FMI est obligatoire, en cas de problème avec la tablette le club doit envoyer un rapport au district et doit envoyer les feuilles de match par mail via la boîte mail officiel du club au district à secretariat@grandvauclose.fr sous 48h.

FOOT ANIMATION

RAPPEL : Les autorisations parentales ne sont pas autorisées pour les plateaux, (sauf pour la rentrée du foot) Les joueuses doivent avoir une licence officielle FFF pour participer aux plateaux féminins de U6F-U9F et U10F-U11F.

Lors des plateaux, les licences des joueuses sont obligatoires et doivent être fournies au club recevant. Les feuilles de plateaux doivent être complétées par le club recevant et envoyées par mail avec les feuilles de licences via la boîte mail officiel au district à

secretariat@grandvauclose.fr

U6F - U9F

**2^{ème} plateau Féminin se déroulera au FC Entraigues - Althen
Stade René PUJOL
à Althen des Paluds**

« Thème HALLOWEEN »

Accueil des équipes à 10h début 10h30 fin prévu 12h

(Sur les plateaux les licences sont OBLIGATOIRES)

Organisation des plateaux :

1^{ère} rotation : Ballon magique 10minutes

4 matchs de 10 minutes

PLANNING PREVISIONNEL

Licence FFF obligatoire

12 Octobre	Plateau 1
9 novembre	Plateau 2 : Thème « halloween »
23 novembre	Plateau 3
7 décembre	PLATEAU FUTSAL
14 décembre	Plateau 4
11 janvier	Plateau 5 : Thème « Gâteau des rois »
25 janvier	Plateau 6
1 mars	Plateau 7
15 mars	Plateau 8 : Thème « Carnaval »
29 mars	Plateau 9
26 avril	Plateau 10 : Thème « Pâques »

Pour les plateaux à venir merci de nous envoyer un mail si vous voulez vous positionner sur une date en fonction de la disponibilité de vos terrains.

Pour les journées à thème nous souhaiterions que le même club puisse recevoir les plateaux le matin et l'après-midi pour des questions pratiques d'organisation.

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponibles sur le site du DISTRICT.

U10F – U11F

**2^{ème} plateau Féminin se déroulera au FC Entraigues - Althen
Stade René PUJOL
à Althen des Paluds**

« Thème HALLOWEEN »

Accueil des équipes à 14h début 14h30 fin 16h30

(Sur les plateaux les licences sont OBLIGATOIRES)

Organisation des plateaux :

5 matchs de 10 minutes

PLANNING PREVISIONNEL

Licence FFF obligatoire

12 Octobre	Plateau 1 foot à 5
9 novembre	Plateau 2 foot à 5 : Thème « halloween »
16 novembre	Plateau 3 foot à 5
30 novembre	Plateau 4 foot à 5
7 décembre	PLATEAU FUTSAL
14 décembre	Plateau 1 découverte foot à 8
11 janvier	Plateau 5 foot à 5 : Thème « Gâteau des rois »
18 janvier	Plateau 2 découverte foot à 8
25 janvier	Plateau 6 foot à 5
1 février	Plateau 3 découverte foot à 8
1 mars	Plateau 7 foot à 5
8 Mars	Plateau 8 foot à 5
15 mars	Plateau 4 découverte foot à 8 Thème « Carnaval »
29 mars	Plateau 9 foot à 5
5 avril	Plateau 10 foot à 5
26 avril	Plateau 5 découverte foot à 8 : Thème « Pâques »

Pour les plateaux à venir merci de nous envoyer un mail si vous voulez vous positionner sur une date en fonction de la disponibilité de vos terrains.

Pour les journées à thème nous souhaiterions que le même club puisse recevoir les plateaux le matin et l'après-midi pour des questions pratiques d'organisation.

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponibles sur le site du DISTRICT.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 25 octobre 2024

Présents : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), M. THIABAUD, M. ZANDOMENEGHI, M. SASSI, M. LAURENT, M. EL HAMMOUMI, M. GOUSSET.

Assiste à la séance : M BENSALAH (CTDAP)

Excusé : M. CID, Mme DOUZON.

Présents le Lundi & Mardi : M. ZEDGUENIDZE.

CANDIDATURE A LA RECEPTION DES FINALES & JND U6-U7

- **CHALLENGE DEPARTEMENTAL U13 :** Le 15 MARS 2025
- **FESTIVAL FOOT U13 :** Le 05 AVRIL 2025
- **JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS U6-U7 :** Le 07 JUIN 2025

Vous souhaitez recevoir sur une des dates de Finale ou JND, n'hésitez pas à envoyer votre candidature par mail au secrétariat du District.

Critère de terrain :

1 terrain à 11 grillagé pour le Challenge U13

2 terrains à 11 grillagés pour le Festival Foot U13

2 terrains à 11 grillagés pour le JND

CANDIDATURES RECUES :

<u>Challenge U13</u>	<u>Festival foot U13</u>	<u>JND U6 – U7</u>
CAMARET AS	CAMARET AS	CAMARET AS
PERTUIS USR	FC ENTRAIGUES ALTHEN	FC ENTRAIGUES ALTHEN
TARASCON SC	CALAVON FC	CALAVON FC

U12-U13

PHASE 1 – JOURNÉE 1 – SAMEDI 9 NOVEMBRE 2024.

Dès la Phase 1, les rencontres en U12-U13 sont des matchs secs de 1H avec 1 mi-temps.
Coup d'envoi 14H.

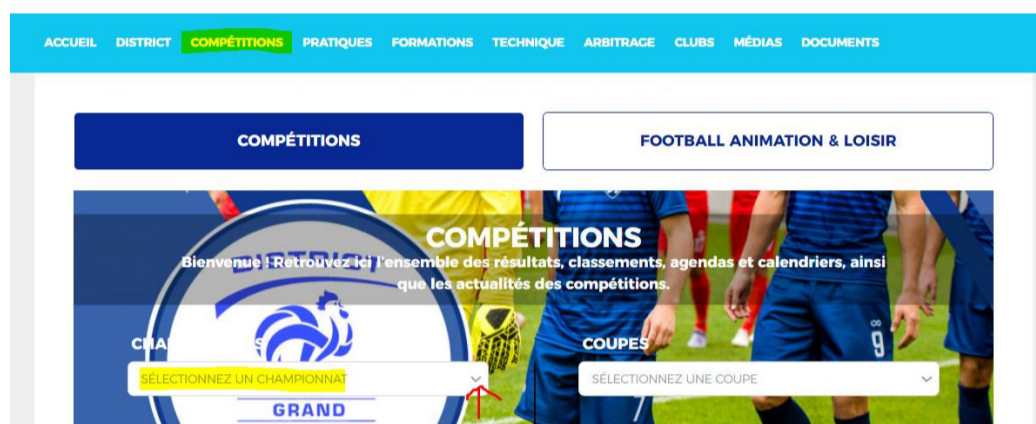
FMI Obligatoire pour les Niveau 1.
L'envoi de la FMI doit s'effectuer dès la fin de la rencontre.

Feuille de match papier à récupérer sur Footclubs pour les Niveau 2, 3 & 4.

Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvacluse.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : CATEGORIE (U12-U13) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

Les rencontres seront consultables sur le site du District dans l'onglet COMPÉTITIONS puis CHAMPIONNAT



Nous vous rappelons que des arbitres sont désignés sur le parcours U13 ACCESSION, de ce fait, il est nécessaire de respecter les horaires et fournir au District et clubs visiteurs le stade où se déroule les matchs.

Et en cas de modification d'horaire, nous vous demandons de prévenir le District le Lundi avant la rencontre afin de pouvoir en avvertir les arbitres.

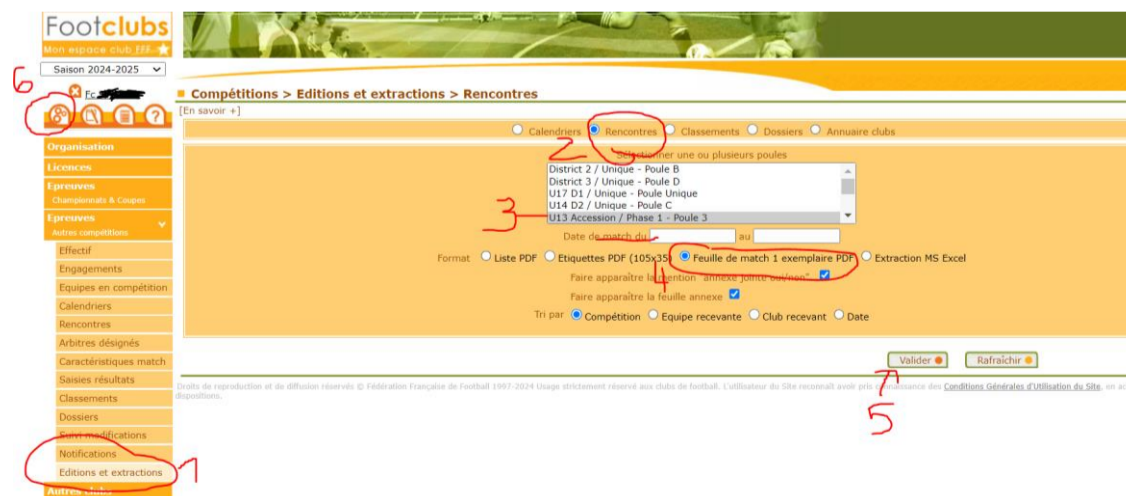
Merci de respecter les horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14 à 15H30 ou U18 à 15H30 ou U19 à 15H30.

Les matchs de compétition sont prioritaires sur le Foot animation. L'installation sportive doit être libérée au moins 10 min avant le début de la rencontre de compétition officielle.

RECUPERATION DE LA FEUILLE DE MATCH SUR FOOTCLUBS :

Connectez-vous avec vos identifiants de club.

1. Dans le Menu, Epreuves Autres compétitions, cliquez sur « éditions extractions »
2. Cliquez sur Rencontres
3. Sélectionnez la catégorie de votre équipe U12 ou U13
4. Cliquez sur Feuille de match 1 exemplaire pdf
5. Validez
6. Cliquez sur les roues crantées en haut du Menu
7. Ouvrez le fichier pdf et vérifiez que la rencontre puis imprimez la feuille de match.



U10-U11

PHASE 1 – JOURNÉE 1 – SAMEDI 9 NOVEMBRE 2024.

Les Poules de la phase 1 sont définitives durant la phase.

Les Poules de la PHASE 1 et L'ALGORITHME des rencontres sont disponibles sur le site du District : Documents > Infos pratiques > Foot Animation > U10-U11 ;

Aucune modification ne sera prise en compte après le 1^{er} Novembre 2024.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 13h30 Coup d'envoi à 14H.

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14 à 15H30 ou U18 à 15H30 ou U19 à 15H30

Les matchs de compétition sont prioritaires sur le Foot animation. L'installation sportive doit être libérée au moins 10 min avant le début de la rencontre de compétition officielle.

Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvauclose.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : CATEGORIE (U10-U11) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

U8-U9

En cas d'engagement tardif, soit après la publication de la journée du samedi votre demande sera prise en compte pour le samedi d'après.

Aucune modification ne sera prise en compte après le 1^{er} Novembre 2024.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 10h00 Coup d'envoi à 10h30

2eme Plateau chez B : le samedi 9 Novembre 2024.

Si le club en lettre B ne peut pas recevoir c'est le club en lettre C qui devra recevoir.

Le club ne pouvant pas recevoir doit en avertir l'ensemble des clubs de sa poule afin de pouvoir trouver un club de repli susceptible de recevoir.

PLANNING 2024 - 2025

Phase 1	
5 octobre	Plateau 1 chez A
9 novembre	Plateau 2 chez B
23 novembre	Plateau 3 chez C
7 décembre	Plateau 4 chez D
14 décembre	PLATEAU FUTSAL DE NOEL
18 janvier	Plateau 5 chez E
Phase 2	
1 février	Plateau 6 chez A
8 mars	Plateau 7 chez B
22 mars	Plateau 8 chez C
5 avril	Plateau 9 chez D
17 mai	Plateau 10 chez E

U6-U7

En cas d'engagement tardif, soit après la publication de la journée du samedi votre demande sera prise en compte pour le samedi d'après.

Aucune modification ne sera prise en compte après le 1^{er} Novembre 2024.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 10h00 Coup d'envoi à 10h30

2eme Plateau chez B : le samedi 16 Novembre 2024.









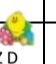
Si le club en lettre B ne peut pas recevoir c'est le club en lettre C qui devra recevoir.

Le club ne pouvant pas recevoir doit en avertir l'ensemble des clubs de sa poule afin de pouvoir trouver un club de repli susceptible de recevoir.

PLANNING 2024 - 2025

Phase 1	
12 octobre	Plateau 1 chez A
16 novembre	Plateau 2 chez B
30 novembre	Plateau 3 chez C
14 décembre	PLATEAU FUTSAL DE NOEL
11 Janvier	Plateau 4 chez D
25 janvier	Plateau 5 chez E
Phase 2	
1 mars	Plateau 6 chez A
15 mars	Plateau 7 chez B
29 mars	Plateau 8 chez C
26 avril	Plateau 9 chez D
24 mai	Plateau 10 chez E
7 JUIN : JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	

PLANNING 2024 - 2025 FOOT ANIMATION

Date	U6 - U7	U8 - U9	U10 - U11	U12 - U13		EFF - U6F à U9F	U10F - U11F	
AOUT	31/8			REUNION EDUCATEURS				
SEPTEMBRE	7/9							
	14/9		RENTREE DU FOOT					
	21/9		RENTREE DU FOOT		BRASSAGE J1			
	28/9	RENTREE DU FOOT		BRASSAGE J1	BRASSAGE J2			
OCTOBRE	5/10		PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A	BRASSAGE J2	BRASSAGE J3	RENTREE DU FOOT	RENTREE DU FOOT	
	12/10	PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A		BRASSAGE J3	BRASSAGE J4	PLATEAU 1	PLATEAU 1 Foot à 5	
	19/10			BRASSAGE RATTRAPAGE	BRASSAGE RATTRAPAGE			
	26/10							
NOVEMBRE	2/11							
	9/11		PHASE 1 PLATEAU 2 CHEZ B	PHASE 1 J1	ACCESSION PHASE 1 J1	CLASSIQUE PHASE 1 J1	PLATEAU 2 "halloween" 	PLATEAU 2 Foot à 5
	16/11	PHASE 1 PLATEAU 2 CHEZ B		PHASE 1 J2	ACCESSION PHASE 1 J2	CLASSIQUE PHASE 1 J2		PLATEAU 3 Foot à 5
	23/11		PHASE 1 PLATEAU 3 CHEZ C	PHASE 1 J3	ACCESSION PHASE 1 J3	CLASSIQUE PHASE 1 J3	PLATEAU 3	
	30/11	PHASE 1 PLATEAU 3 CHEZ C			ACCESSION PHASE 1 J4	CLASSIQUE PHASE 1 J4		PLATEAU 4 Foot à 5
DECEMBRE	7/12		PHASE 1 PLATEAU 4 CHEZ D	PHASE 1 J4	FESTIVAL FOOT		FUTSAL DE NOEL 	FUTSAL DE NOEL
	14/12	PLATEAU FUTSAL DE NOEL 		PHASE 1 J5	ACCESSION PHASE 1 J5	CLASSIQUE PHASE 1 J5	PLATEAU 4	JOURNEE 1 Découverte Foot à 8
	21/12	  		PHASE 1 RATTRAPAGE	JOURNEE DE RATTRAPAGE			
	28/12	 						
JANVIER	4/1	  						
	11/1	PHASE 1 PLATEAU 4 CHEZ D		PHASE 1 J6	ACCESSION PHASE 2 J1	CLASSIQUE PHASE 2 J1	PLATEAU 5 "Gâteau des rois" 	PLATEAU 5 Foot à 5
	18/1		PHASE 1 PLATEAU 5 CHEZ E	PHASE 1 J7	ACCESSION PHASE 2 J2	CLASSIQUE PHASE 2 J2		JOURNEE 2 Découverte Foot à 8
	25/1	PHASE 1 PLATEAU 5 CHEZ E		PHASE 1 RATTRAPAGE	2 ^{EME} T. FESTIVAL FOOT / CHALLENGE DEP.		PLATEAU 6	PLATEAU 6 Foot à 5
FEBVRIER	1/2		PHASE 2 PLATEAU 6 CHEZ A		ACCESSION PHASE 2 J3	CLASSIQUE PHASE 2 J3		JOURNEE 3 Découverte Foot à 8
	8/2				JOURNEE DE RATTRAPAGE			
	15/2							
	22/2							
	1/3	PHASE 2 PLATEAU 6 CHEZ A 		PHASE 2 J1	ACCESSION PHASE 2 J4	CLASSIQUE PHASE 2 J4	PLATEAU 7	JOURNEE 7 Foot à 5
MARS	8/3		PHASE 2 PLATEAU 7 CHEZ B	PHASE 2 J2	ACCESSION PHASE 2 J5	CLASSIQUE PHASE 2 J5		JOURNEE 8 Foot à 5
	15/3	PHASE 2 PLATEAU 7 CHEZ B		PHASE 2 J3	JOURNEE DE RATTRAPAGE FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL		PLATEAU 8 "Carnaval" 	JOURNEE 4 Découverte Foot à 8
	22/3		PHASE 2 PLATEAU 8 CHEZ C	PHASE 2 J4	ACCESSION PHASE 2 J6	CLASSIQUE PHASE 3 J1		
	29/3	PHASE 2 PLATEAU 8 CHEZ C		PHASE 2 J5	ACCESSION PHASE 2 J7	CLASSIQUE PHASE 3 J2	PLATEAU 9	PLATEAU 9 Foot à 5
	5/4		PHASE 2 PLATEAU 9 CHEZ D	PHASE 2 RATTRAPAGE	FINALE FESTIVAL FOOT			PLATEAU 10 Foot à 5
AVRIL	12/4							
	19/4							
	26/4	PHASE 2 PLATEAU 9 CHEZ D 		PHASE 2 J6	ACCESSION PHASE 2 J8	CLASSIQUE PHASE 3 J3	PLATEAU 10 "Pâques" 	JOURNEE 5 Découverte Foot à 8
	3/5							
MAI	10/5							
	17/5		PHASE 2 PLATEAU 10 CHEZ E	PHASE 2 J7	ACCESSION PHASE 2 J9	CLASSIQUE PHASE 3 J4		
	24/5	PHASE 2 PLATEAU 10 CHEZ E			ACCESSION PHASE 2 J10	CLASSIQUE PHASE 3 J5		
	31/5						JOURNEE DES FEMININES (date à définir)	
JUIN	7/6	JND U6 U7						

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 22 Octobre 2024

Présents : Ms. Jean Daniel COLLEMAN (Président), Akim BEN AÏSSA, BEN MALEM Mohamed, Fouad BOUAISS, Chaïb KINNOUS, Rafik LOUNISSA, Rayan MASSOUAB, Emile ROUIRE,

Visio : M. Mourad ZEGHLI,

Assistent : MM. Adil MOURABIT

Excusés : Mmes Leïla ZAKARIA, Sabah BADJI, Ms. Loïc DE CASTRO SILVA, MAKHECHOUCHE Youssef, Mohamed EZKIYOUH

Reçus : MM. HOUMADI Moussa

Téléphone : M. DAHBI Soufiane

PROCHAINE CDA MARDI 29 OCTOBRE 2024 18h30

DIVERS RAPPELS

ARBITRES :

RAPPEL : LE SEUL ET UNIQUE NUMERO DES CONTRAIREMENTS EST : 06 73 86 35 55

- 1) *Nous rappelons à l'ensemble des arbitres qu'il n'y a pas de prolongations pour les matchs « coupes jeunes* et seniors* » et que le nombre de tirs au but devant être effectués est de 5.*
- 2) *Tout dirigeant ou éducateur inscrit sur la feuille de match (papier ou FMI) doit être présent sur le banc de touche. Nous demandons aux arbitres la plus grande vigilance et de supprimer de la feuille de match toute personne qui serait absente.*
- 3) *Concernant le challenge Fair-Play de la Famille MJC, la CDA demande aux arbitres officiant en catégorie jeunes de U14 à U 19 D1 uniquement, de retourner pour le mardi soir au plus tard les fiches d'évaluation concernant ces rencontres.*
- 4) **Rappel important concernant la sécurité et la santé des intervenants sur les rencontres que vous dirigez.**

La CDA vous demande d'appliquer le protocole « commotion » qui vous a été adressé par courriel.

CLUBS :

- Pour une gestion optimale des désignations, nous demandons aux clubs désirant un report de match d'avertir le District & la CDA au minimum 15 jours à l'avance.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Lecture et approbation PV du 15 octobre 2024

- PV approuvé à l'unanimité

COURRIERS OFFICIELS :

- Monsieur JAMALI Rayan, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur MOKADMI Amir, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur HMIMSA Chahid, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- Monsieur IKAN Mohamed, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur FONSECA NASCIMENTO Gonçalo, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur AKIMI Abderrahmane, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- Monsieur VAN MEEL Alan, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur EZKIYOUH Mohamed, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- Monsieur MOLLA Kenzo, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- Monsieur MERZOUG Ilias, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- Monsieur MERZOUG Adnane, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- Monsieur DE CASTRO SILVA Ely, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- Monsieur HANTLAOUI Mohamed, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- Monsieur SASSI Djibril, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité
- Monsieur ALLAMI Aissam, Reçu votre courriel, lu, pris note

COURRIERS LIGUE :

- CTRA Cyril Boureau,
 - Reçu les supports de préparation à l'examen de Ligue, remerciements
 - Reçu votre courriel concernant la FIA d'Octobre 2024 et la mise à disposition des kits pédagogiques
- CTRA Maxime Apruzzese, reçu votre mail concernant la loi 4, transmis à l'ensemble des arbitres district.

COURRIERS DISTRICT

- GRAND VAUCLUSE COMPETITIONS,
 - Reçu PV CDA, lu, pris note, remerciements
 - Reçu copie réservation salle pour l'AG des arbitres, remerciements
 - Reçu annuaire des arbitres à jour, remerciements
 - Reçues convocations d'arbitres, remerciements
- COMMISSION LICENCES A POINTS, reçu le compte rendu du 16 octobre 2024, remerciement

COURRIERS CLUBS

- AVENIR GOULT ROUSSILLON, Reçu votre courriel (arrêté municipal), lu, pris note, information transmise au pôle désignation
- SP.C. CAROMBAIS, Reçu votre courriel concernant le report du match en U19 D2 du 19/10/2024 au 09/11/2024, lu, pris note.
- SP.C. GADAGNIEN, Reçu votre courriel concernant le match en U 15 D2 D3 du 20 octobre 2024 lu, pris note.
- US.R. PERTUIS,
 - Reçu votre courriel concernant l'inscription de votre candidat à la formation arbitre, une réponse vous a été adressée par mail

- Reçu votre demande d'arbitre concernant la rencontre du 3 novembre 2024 au stade Farigoulier à Pertuis la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **VENTOUX SUD FC**, reçu les modifications d'horaires concernant les rencontres seniors féminines à 11 et seniors féminins à 8 lu pris note. Nous vous rappelons que toute modifications d'horaires ou de date concernant les rencontres à moins de 10 jours risquent de ne pas être prises en compte pour la désignation d'arbitre.
- **SP.C. MONTFAVET**, reçu votre courriel, lu, pris note.
- **GORDIENNE ESPERANCE**, Reçu votre courriel concernant votre licence à points, une réponse vous a été adressée par mail
- **US TOURAINE**, reçu votre courriel, lu, pris note.
- **DENTELLES FC**, reçu votre courriel concernant la rencontre en U 18D1 du samedi 19 octobre une réponse vous a été apportée par mail.
- **O. BARBENTANE**, reçu votre courriel concernant les modifications sur les différentes rencontres, une réponse vous a été apportée par mail
- **F.C. NYONS**, reçu votre courriel concernant les modifications sur les différentes rencontres, une réponse vous a été apportée par mail
- **ENTENTE SAINT JEAN DU GRES**, reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **O. BARBENTANE**, reçu votre courriel, lu, pris note
- **B.C. ISLE**, reçu votre courriel concernant les modifications sur les différentes rencontres, une réponse vous a été apportée par mail

COURRIERS DIVERS

- **FAMILLE MJC FOOT AVIGNON**, reçu votre courriel concernant les listes des grilles d'évaluation manquantes pour le week-end des 12 & 13 octobre relance a été faite aux arbitres concernés

Questions diverses :

Pour toute demande de tutorat, merci d'adresser une candidature à la CDA

Le Président lève la séance à 20h40